

Direction générale adjointe
Développement social et
solidarité

Direction
Enfance famille

Affaire suivie par
Caroline MEUNIER
Tél : 02.41.81.41.01



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de Maine-et-Loire

AFFICHÉ LE

03 AVR. 2017

DÉPARTEMENT
DE MAINE ET LOIRE

*publié par le Conseil
départemental le 03 AVR. 2017*

Avis de classement de la commission d'information et de sélection d'appel à projets relevant de la compétence conjointe de Madame la Préfète de Maine-et-Loire et de Monsieur le Président du Conseil départemental relatif à l'appel à projets portant sur l'offre d'accueil en établissement des enfants confiés au titre de la protection de l'enfance sur l'ensemble du territoire départemental.

La commission d'information et de sélection d'appel à projets relevant de la compétence conjointe de la Préfète et du Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire s'est réunie le 30 mars 2017 pour établir le classement des projets concernant l'appel à projets relatif à l'offre d'accueil en établissement des enfants confiés au titre de la protection de l'enfance sur l'ensemble du territoire départemental.

Cet appel à projets prévoit le déploiement de 115 places d'accueil dont 40 en accueil de jour.

3 dossiers ont été déposés par les porteurs de projets suivants :

- APAECH
- ARPEJE Tournemine
- ASEA

Après examen des projets et audition des porteurs, la commission d'information et de sélection d'appel à projets a établi le classement suivant conformément aux critères de sélection fixés dans l'avis d'appel à projets publié le 6 juin 2016 qui sont pour rappel :

- la qualité du projet d'établissement et du projet éducatif pour 45%
- la qualité de la proposition financière pour 40%
- les expériences du candidat dans les actions de protection de l'enfance et sa connaissance des réseaux et du territoire pour 15%

Tranches d'âge	PDS nord	PDS Est	PDS centre	PDS ouest
11-14 ans	1- ASEA	1- ASEA	1- ASEA 2- ARPEJE	1- ASEA 2- ARPEJE 3- APAECH
15-17 ans	1- ASEA	1- ASEA	1- ASEA 2- ARPEJE	1- ASEA 2- APAECH
Accueil de jour		1- ASEA	1- ASEA 2- ARPEJE	1- ASEA 2- APAECH

Conformément à l'article R. 313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire aux arrêtés d'autorisation et d'habilitation qui seront signés par la Préfète de Maine-et-Loire et le Président du Conseil départemental de Maine-et-Loire.

L'avis de la commission d'information et de sélection d'appel à projets fera l'objet d'un affichage à l'hôtel du Département et en Préfecture, d'une publication au recueil des actes administratifs du Département et de la Préfecture de Maine-et-Loire et sur le site internet de ces derniers ainsi que d'une information dans la presse locale.

Fait à Angers, le 31 mars 2017

Les co-présidents de la Commission d'information et de sélection d'appel à projets

*Le Président du Conseil départemental de
Maine-et-Loire*

La Préfète de Maine-et-Loire



Christian GILLET



Béatrice ABOLLIVIER